



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

25/26-001

AVIS

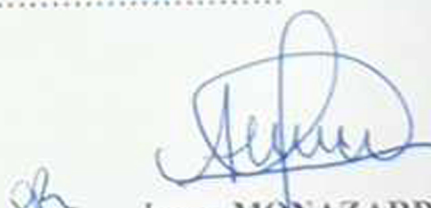
Les Ministères de l'Economie et des Finances (MEF), du Commerce et de l'Industrie (MCI), sur recommandations du Conseil Consultatif en date du 31 mars 2026, avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier, que les prix à la pompe en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit:

GAZOLINE	GASOIL	KEROSENE
725 Gdes	850 Gdes	845 Gdes

Cet avis prend effet à partir du 02 AVR 2026


Serge Gabriel COLLIN
Ministre de l'Economie et des Finances




James MONAZARD
Ministre du Commerce et de l'Industrie

